

**OBJET**

**AUTORISATION  
ENGAGEMENT DEPENSES  
INVESTISSEMENT AVANT  
LE VOTE DU BUDGET**

Nombre de membres ayant  
assisté à la séance : 14

Votes pour : 14  
Abstentions : 0  
Votes contre : 0

Affiché à la porte de la  
Mairie : le 25 janvier 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 janvier, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Date de convocation du Conseil Municipal : 18/01/2024

**PRÉSENTS** : André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT, Aline NARS, René DARAN, Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Alain DEDIEU, Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA, Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Sophie REY, Daniel GASPA, Nicolas HERQUE

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S)** : Jean-Henri MIR

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 14 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Jacques SALAT** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales autorise la commune à ouvrir des crédits en dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits de la section d'investissement ouvert au budget 2023, soit 1 180 515.94 €.

Le conseil municipal décide d'ouvrir les crédits suivants :

Article 203	100 000 €
Article 2131	300 000 €
Article 231	200 000 €

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulain, le 24 janvier 2024



Le Maire,

André MIR